

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES »

Paris, le 18/07/2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES » (ci-après « le Fonds »), géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons que votre Fonds fait l'objet d'une évolution.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

SIENNA GESTION a décidé d'apporter au Fonds les modifications suivantes (ci-après « l'Opération ») :

Evolution de la part « ES » (ISIN : FR0013426400) du Fonds :

- **Renommage de la part « ES » en part « FS-C » et modification du libellé relatif aux souscripteurs concernés**

La part « ES » (ISIN : FR0013426400) sera nouvellement dénommée part « FS-C » et sera réservée aux investissements des organismes de placement collectif (OPC) gérés par Sienna Gestion.

- **Evolution des frais de gestion**

Les frais de gestion directs de la part, actuellement fixés à 0,30 % maximum l'an, seront désormais portés à 0,70 % maximum l'an de l'actif net.

Un tableau comparatif des éléments modifiés dans le cadre de l'Opération concernant votre Fonds est présenté à la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » de la présente lettre.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'Opération entrera en vigueur sur la valeur liquidative du **30/08/2024**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'Opération, vous pouvez demander sans frais le rachat de vos parts jusqu'au **22/08/2024 (avant 16h00)**.

Quel est l'impact de l'Opération sur le profil de rendement-risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif ¹



Quel est l'impact de l'Opération sur votre fiscalité ?

L'Opération est sans impact sur la fiscalité de votre épargne.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI (inchangée) et sur l'évolution de l'exposition du Fonds à plusieurs typologies de risques (inchangée).

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et votre futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant le 30/08/2024	A partir du 30/08/2024	
Frais			
Frais maximum	Frais de gestion directs : 0,30 % maximum l'an de l'actif net	Frais de gestion directs : 0,70 % maximum l'an de l'actif net	
Informations pratiques			
Dénomination de la part et souscripteurs concernés	Part « ES » : réservée aux Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE)	Part « FS-C » : réservée aux investissements des OPC gérés par Sienna Gestion	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus du Fonds qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DIC, ainsi que le prospectus et la fiche Reporting du Fonds sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com

